



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 14

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky

Excusés : MM. GODET Jean-Marie - PETIT Jean-Jacques

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 13 du 09 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents avec la modification suivante :

RECTIFICATIF : DOSSIER GENNETON

Pris connaissance du message de M. BECOT Valentin Membre du club :

Qui confirme l'arrêt de leur participation au championnat de D4 à l'issue des matches «aller».

Le Forfait Général sera effectif le 8 janvier 2023 à l'issue de la journée n°13.

Par la suite : L'équipe continuera la compétition en championnat de D5 second niveau.

WEEK-END DU 15/16 OCTOBRE 2022

Match n° 24815041 Niort St Liguair 3 – Périgné 1 en D3 poule D

Dossier transmis par la Commission d'Appel

La Commission d'Appel, dans sa réunion du 08 novembre 2022 pv n° 01, a donné match à jouer.

En conséquence, les Commission Sportive – Litiges et Contentieux reprogramme la rencontre au **dimanche 18 décembre 2022 à 13 h 15** sur le stade de St Liguair.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 14

WEEK-END DU 12/13 NOVEMBRE 2022

Match n° 24819395 Bessines Asptt 3 – Plaine Gâtine 2 en D5 poule F

Arbitre Bénévole : Mr. PAIN Sébastien

Réserve d'avant match du club de Bessines Apstt

Je soussigné, MACOIN Fabien, licence n° 2543916743, Capitaine du club de Bessines Asptt, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Plaine Gâtine pour le motif suivant : des joueurs du club de Plaine Gâtine sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que les joueurs : MOREAU Corentin licence n° 2546730481 – ROCHE Alexandre licence n° 1102442773 – JOURNAUD ANGEL licence n° 2546075908 et NEGOCE Jordan licence n° 2544562692 Ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de leur club alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en Coupe des Deux-Sèvres : Chiché FC (1) – Plaine Gâtine FC (1) du 06/11/2022.

En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Plaine Gâtine FC (2) en infraction.

Par conséquent donne match perdu par pénalité à l'équipe de Plaine Gâtine FC (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Bessines ASPTT (3) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Plaine Gâtine FC.

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 24818172 Aubinrorthais 3 – Bressuire Clnc 2 en D5 poule A ➤ **Bressuire Clnc 1er forfait**

Match n° 24818171 Beaulieu Breuil 3 – St Amand S/Sèvre 3 en D5 poule A ➤ **St Amand S/Sèvre 3ème forfait**

Match n° 24818881 St Martin du Fouilloux 1 – St Aubin le Cloud 3 en D5 poule C ➤ **St Aubin le Cloud 1er forfait**

Match n° 24819394 Buslaurs Thireuil 3 – Autize FC 4 en D5 poule F ➤ **Buslaurs Thireuil 3ème forfait**

Match n° 24857287 RC Niortais (1) – Gati Foot (1) en Futsal seniors D1 ➤ **Gati Foot 1^{er} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25363839 Aavailles. Vicq 1 – Autize Orée 1 en Féminines A8 U14/U17 poule A ➤ **Autize Orée 1^{er} forfait**

Match n° 25363866 Cenon S/Vienne 1 – Val de Boutonne 1 en Féminines A8 U14/U17 poule B ➤ **Val de Boutonne 1^{er} forfait**

Match n° 25067526 Gj La Crèche/Ste Néomaye 2 – FC Bressuire 3 en U15 A 7 ➤ **FC Bressuire 3^{ème} forfait**



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 14

FORFAITS GENERAUX

Le club de St Amand S/Sèvre est déclaré Forfait Général en D5 poule A

Le club de Buslours Thireuil est déclaré Forfait Général en D5 poule F

Le club de FC Bressuire est déclaré Forfait Général en U15 A 7

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront exempts

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 24824381 Coulonges Thouarsais 2 – Mauzé Rigné 1en D4 poule B

Match n° 24825177 Gati Foot 4 – Beaulieu Breuil 4 en D5 poule D

Match n° 24819503 Mauzé S/Mignon 3 – Beauvoir S/Niort 3 en D5 poule G

Les clubs recevant ci-dessus sont priés de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Lezay ➤ samedi 27 mai 2023 – Catégorie U11/U13 et dimanche 28 mai 2023 catégorie U15

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Lezay : 27 et 28 mai 2023.

MODIFICATION

WEEK-END DU 17/18 DECEMBRE 2022

Le match n° 24819193 Vasléenne – Augé Azay le Brûlé en D5 poule E se déroulera le dimanche 18 décembre 2022 à 13 h 15 sur le stade de Vasles



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 4
sur 4

COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 14

INFORMATIONS CLUBS Rencontres des 17/18 décembre 2022

En raison de la **Finale de la Coupe du Monde le 18 décembre** à 16 h 00, le District des Deux-Sèvres fixe à **13 h 15** les rencontres qui se dérouleront ce dimanche 18 décembre.

CHAMPIONNAT DE D5 : La 1^{ère} phase se terminera le week-end des 17/18 Décembre 2022.
Les rencontres non jouées à cette date, ne seront pas présent en compte pour le classement final

COUPES DES DEUX-SEVRES ET SABOUREAU

La Commission entérine le tirage des Coupes Deux-Sèvres et Saboureau.
Rencontres qui se dérouleront les 26 et 27 novembre 2022 ou 08 janvier 2023

Une journée de championnat de D5 est programmée le week-end des 26/27 Novembre 2022

Afin de ne pas désorganiser les compétitions, les matchs de Coupe où figure une équipe de D5
Seront reportés aux 7/8 Janvier 2023

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOIN